



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prise en charge

Question écrite n° 55981

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le non-remboursement par la sécurité sociale de certaines analyses médicales pourtant prescrites par un médecin nutritionniste et reconnues à l'étranger. Certaines pratiques se révèlent utiles dans le champ de la prévention, des maladies chroniques et de la douleur, voire en cas d'échec de la médecine conventionnelle. Certaines thérapies peuvent aussi contribuer à une baisse de la consommation médicamenteuse et à une approche plus globale de la santé et du parcours de vie. Aussi, il lui demande s'il est prévu de développer des études bénéfico-risque et coût-efficacité afin de décider de la pertinence de promouvoir certaines méthodes *via* les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS) et, dans le cas où le rapport coût-efficacité serait favorable, d'envisager le remboursement des pratiques les plus efficaces.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55981

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2014](#), page 4138